Compte-rendu du Conseil d'école n°1 Mardi 3 novembre 2026	
RPI de Prompsat-Teilhède Circonscription Riom-Combrailles Secteur de Châtelguyon	**Lieu : Ecole de Prompsat** Sous la présidence de Mme LAMY, directrice de Prompsat Secrétaire de séance : Mme DUJON, directrice de Teilhède

Les présents :

Mme DUJON, Directrice de Teilhède, Mme LAMY, Directrice de Prompsat, Mme BERNET, Professeure des Écoles à Teilhède
Mme GRISONI, Professeure des Écoles à Prompsat
M. VALLEIX Maire de Prompsat
Mme CROS et Mme CATHEBARD, représentantes de la mairie de Prompsat
M. CHARBONNEL, Maire de Teilhède.
Mme TENDERO, représentante de la mairie de Teilhède
Mme CHAPUT et Mme MAYET représentantes des parents d'élèves de l'école de Teilhède
Mme PAWLAK et Mme CHIRENT, représentantes titulaires des parents d'élèves de Prompsat
Mme MAGAUD, représentante suppléante des parents d'élèves de Prompsat
Mme CARDOSO, représentante de la communauté de communes
Mme BURIAS, ATSEM à l'école de Prompsat

Les excusés

Mme PELLEGRY, Inspectrice de l'Education Nationale.
M. RIGAUD, DDEN à Teilhède

Ordre du jour

- Bilan de début d'année: effectifs et horaires
- Réglement intérieur
- PPMS
- Sorties et activités particulières
- Bilan financier OCCE
- Matériel et travaux
- Questions des représentants des parents d'élèves

La séance (Ouverture du conseil d'école à 18h00 et fermeture à 18h53)

Le conseil d'école est une instance officielle de concertation et de dialogue entre les différents acteurs de la communauté éducative. Il a pour objectif d'échanger sur la vie de l'école, son fonctionnement, les projets pédagogiques, la sécurité et le bien-être des élèves, afin de contribuer à leur réussite dans les meilleurs conditions possibles.
Pour que ces échanges soient constructifs et respectueux, un cadre de discussion doit être respecté par tous. Chacun est invité à s'exprimer dans le calme, à écouter les autres et à respecter les opinions de chacun. La parole doit être demandée et accordée avant toute

intervention, afin de permettre à chacun de s'exprimer sans être interrompu.
Enfin le conseil d'école traite de questions collectives concernant la vie de l'établissement, les situations individuelles ne peuvent donc pas y être abordées et il est interdit de citer nommément des enfants. Les cas particuliers doivent être évoqués dans un cadre confidentiel, lors d'un échange individuel avec l'enseignant ou la directrice de l'école.

1- Bilan de début d'année

- Effectifs pour la rentrée de septembre 2026

Prompsat
Comme les prévisions d'effectifs nous l'avaient indiqué:
Classe des PS-MS : 16 élèves PS 7 MS 9
Classe de GS-CP : 21 élèves GS 13 CP 8
Soit 37 élèves à Prompsat.

Teilhède
Classe de CE1 CE2 : 29 élèves 15 CE1 14 CE2
Classe de CM1 CM2 : 16 élèves 9 CM1 7 CM2
Soit 45 élèves à Teilhède.
Le total des élèves sur le RPI s'élève à 82 élèves, soit 1 élèves de moins que pour l'année scolaire 2025-2026

- Les horaires pour la rentrée 2026

Prompsat
Rythme scolaire de 4 jours: lundi mardi jeudi vendredi.

Ouverture du portail le matin à 8h20 et fermeture à 8h30
Pause méridienne à 12h
Ouverture du portail l'après-midi à 13h50 et fermeture à 14h
Sortie à 16h30

Teilhède
Rythme scolaire de 4 jours: lundi mardi jeudi vendredi.

Ouverture du portail le matin à 8h25 et fermeture à 8h35
Pause méridienne à 12h05
Ouverture du portail l'après-midi à 13h45 et fermeture à 13h55
Sortie à 16h25

2-Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est basé sur le règlement départemental. Comme chaque année, les enseignantes attirent votre attention sur les éléments suivants:

- Vêtements déconseillés: les foulards et les écharpes sont très gfortement déconseillés, car ils peuvent être la source de blessures graves (étranglement, étouffement). Une tenue adaptée à la cour de récréation est également préconisée.

- Objets personnels: les enfants ne doivent pas apporter d'objets dangereux à l'école, ils ne doivent pas non plus apporter de jeux personnels pour les utiliser sur le temps scolaire. Les jouets et objets connectés sont interdits, tout comme le maquillage. Il est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur. L'école ne pourrait être tenue pour responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des objets personnels.

Le règlement intérieur a été voté à l'unanimité.

3-PPMS – Sécurité dans les établissements

Pour rappel le PPMS est un plan particulier de mise en sûreté qui permet d'organiser la mise en sécurité des élèves et des personnels de l'école face à des risques majeurs, qu'il s'agisse de risques naturels, technologiques ou de situations de menace. Il prévoit des procédures précises et des exercices réguliers afin que chacun connaisse les consignes à appliquer et que nous puissions assurer au mieux la sécurité de tous.

Prompsat

- Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu. Les élèves des deux classes ont évacué rapidement pour se réfugier dans l'impasse devant le portail en 2min 22.
- Un exercice attentat intrusion est prévu prochainement avec un confinement dans les classes
- Un autre exercice d'évacuation incendie sera réalisé en cours d'année, ainsi qu'un exercice d'évacuation pour simuler les conduites à tenir en cas de danger imminent dans l'école.

Teilhède

- Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu fin septembre. Le test de l'alarme incendie ne fonctionnant pas, le signal a été moins facilement reconnu par les enfants. L'évacuation s'est malgré tout déroulée dans le calme sur le champ communal.
- Un exercice de confinement sera réalisé au cours de l'année, ce devrait être un exercice départemental.

4-Sorties et activités particulières

Prompsat

Projets au fil de l'année:

- Programme Ecopousse: un programme de sensibilisation à la transition écologique sous forme d'ateliers animés par un intervenant spécialisé. Ce programme est financé par la communauté de communes Sioule et Morge.
- Le thème de l'année est: les émotions à travers les arts

Période 1:

- Jeudi 1er octobre: participation au projet "Ouvre les livres aux bébés"
- Mardi 13 octobre: sortie scolaire à la forêt enchantée de Pulvérières (subventionnée par la communauté de communes)

Période 2:

- Mercredi 11 novembre: participation à la commémoration du 11 novembre
- Lundi 16 novembre: photo de classe
- Vendredi 4 décembre: 1er atelier Ecopousse pour la classe de GS/CP
- Mardi 15 décembre: intervention d'un musicien
- Vendredi 18 décembre: chorale de Noël

Période 3:

- Vendredi 29 janvier: 2ème atelier Ecopousse pour la classe de GS/CP
- Jeudi 4 février: visite de la médiathèque de Combronde par la classe de PS/MS

Période 4:

- Mardi 6 avril: 3ème atelier Ecopousse pour la classe de GS/CP
- Du 1er mars au 11 avril: jeudi matin séance de natation à la piscine de Saint Georges de Mons de 10h à 10h45 pour la classe de GS/CP

Période 5:

- Lundi 10 mai: intervention du SBA sur le tri et le devenir des déchets
- Lundi 24 mai: intervention du SBA sur le recyclage
- Samedi 5 juin (matin) : kermesse et exposition des élèves de l'école de Prompsat à la salle polyvalent de Prompsat
- Sortie scolaire de fin d'année (à déterminer)

Teilhède

Période 1 :

- Photo de classe le 18 septembre.
- Le cycle de natation s'est terminé le 15 octobre. Nous remercions vivement les parents qui nous ont accompagnés et nous recherchons toujours des volontaires pour passer l'agrément l'année prochaine. Nous remercions également la communauté de communes qui a financé le transport.

Période 2 :

- Une vente de biscuits BIJOU est en cours afin d'aider au financement de notre voyage scolaire prévu en période 4.
- Chaque lundi après-midi de la période 2, les enfants se rendront au gymnase de Manzat. Nous remercions les parents disponibles pour nous accompagner ainsi que la communauté de communes qui finance le transport.
- Une cérémonie du 11 novembre aura lieu cette année au sein de l'école, conformément aux obligations ministérielles, elle aura lieu le 9 novembre.
- Vendredi 4 décembre: 1er atelier Ecopousse

Période 3 :

- 29 janvier : 2ème atelier Ecopousse

Période 4 :

- Voyage scolaire de 3 jours en Dordogne du 31 mars au 2 avril, avec au programme : visite de la grotte de Lascaux IV, ateliers fouilles archéologique et art pariétal ainsi que la visite du château de Castelnaud. Le coût total de ce voyage revient à 12 502€. Compte tenu du coût assez élevé de ce voyage, nous ne sommes pas sûres de pouvoir partir tous les 4 ans.
- 6 avril : 3ème atelier Ecopousse

Période 5 :

- Kermesse et exposition de l'école commune avec Prompsat le 5 juin.

6-Bilan OCCE

Prompsat : Le solde au 1er septembre 2026 était de 2 306€

Teilhède : Le solde au 1er septembre 2026 était de 8 831€

6-Matériel et travaux

Prompsat:

A prévoir

- Il faudrait changer la bâche de protection du bac à sable qui est déchirée.
  - Réponse de la mairie: La mairie prend note.

- Il faudrait déplacer l'armoire à pharmacie située dans les toilettes des PS/MS car elle empêche le mécanisme d'ouverture de la fenêtre.
  - Réponse de la mairie: Il faudra décaler l'armoire.

- Serait-il possible que l'école de Teilhède investisse dans une machine à laver ? Actuellement l'école de Prompsat se charge du lavage des deux écoles du RPI et par conséquent la machine à laver de la salle de sieste est en perpétuel fonctionnement engendrant des nuisances sonores.
  - Réponse des mairies: Les mairies en discuteront.

- Nous signalons que la cabane extérieure qui nous permet le stockage du matériel sportif n'est pas étanche et prend l'eau lors des jours de pluie, abîmant le matériel qui y est stocké. Par ailleurs, serait-il possible d'aménager dans la cours 3 gros coffres métalliques qui permettraient de ranger les jeux de cours et de la garderie, pour ainsi libérer de l'espace dans la cabane ?
  - Réponse de la mairie: Il s'agira certainement de changer la toile goudronnée.

- Nous tenons à remercier la mairie de Prompsat qui a voté un budget exceptionnel qui permettra de protéger les élèves et les équipes éducatives des fortes chaleurs grâce à l'installation d'un système de climatisation et à des aménagements de la façade favorisant une meilleure protection thermique et une ventilation adaptée

Teilhède :

Effectués

- Le TBI de la classe des CM a été changé.
- L'école s'est dotée de nouvelles tables et chaises.

A prévoir

- Casier pour palier l'absence de casiers sur les nouvelles tables.
  - Réponse : la mairie en prend note.
- Tables et chaises trop hautes pour les CE dont les pieds ne touchent pas par terre.
  - Réponse : la mairie en prend note.

.

7-Questions des représentants de parents d'élèves:

Pour rappel, afin de permettre une préparation adaptée du conseil d'école, les questions des représentants des parents d'élèves doivent nous être transmises au moins 48 h avant la réunion, pour que nous puissions en prendre connaissance et y apporter des réponses. Nous rappelons également que les questions relatives au fonctionnement interne d'une classe ou à une situation individuelle doivent être abordées directement avec l'enseignant concerné et ne relèvent pas du conseil d'école.

Prompsat :

- La hauteur du muret au fond la cour, est-elle réglementaire ?
  - Si après vérification de la hauteur du muret, celle-ci s'avère non conforme à la réglementation en vigueur, la mairie mettra en place un dispositif de protection adapté afin de garantir la sécurité des enfants.

Intervention de la communauté de communes :

- La représentante de la communauté de communes précise que les représentants de parents d'élèves et/ou élus peuvent demander à venir manger à la cantine avec les enfants (à condition de prévenir 8 jours à l'avance).
- Concernant les subventions accordées par la communauté de communes aux 2 écoles du RPI, le montant s'élève à 3 478€ sur l'année 2025/2026 (3 058€ de transport et 420€ de sortie à la journée). Ce qui est dans la moyenne par rapport aux autres écoles de la communauté de communes.
- Un rappel est fait au niveau des inscriptions du périscolaire :
  - L'inscription se fait sur le Portail familles. En cas d'annulation, envoyez un mail ou de préférence un message au 06 50 04 16 06.
  - L'annulation de la cantine peut se faire jusqu'à 8h30 le jour même en cas de maladie, sinon c'est 8 jours à l'avance.
  - Concernant l'annulation du périscolaire matin et soir, l'annulation doit se faire 48h à l'avance.
  - Pour les annulations du centre de loisirs du mercredi, l'annulation doit être faite au plus tard le dimanche avant.

- Concernant le centre de loisirs, pensez à bien regarder le programme pour éviter, par exemple, que des enfants se retrouvent sans sac de piscine si une sortie piscine est prévue.
- La cantine de Loubeyrat fournit 79,01% de produits bio.